



# Fin du Droit d'alerte COVID À LDC Bourgogne

Suite au droit d'alerte déposé par la CGT le 4 février 2021 concernant des problèmes liés aux mesures de protection des salariés contre le COVID, la direction avait réuni les élus CGT signataires du droit d'alerte.

27 points sur 28 avaient pu trouver une solution, mais restait un problème important concernant la pause et la restauration du service quai vif.

De fait, la CGT n'a pas signé la fin du droit d'alerte, et la procédure devait se poursuivre. La CGT avait écrit à l'Inspection du Travail le 16 février 2021.

Dès le lendemain, l'Inspecteur du Travail a écrit au Directeur et à la Secrétaire du syndicat CGT pour rappeler les obligations de l'employeur, dont 2 essentielles : il doit y avoir un registre spécial pour consigner le droit d'alerte, et un CSE Extra doit être convoqué dans les 24 heures.

Ce mercredi 3 mars (24 h après selon la direction & 15 jours après selon la CGT) le CSE Extra s'est tenu en présence de l'Inspection du Travail.

**D'emblée, l'Inspecteur du Travail a rappelé** que le masque FFP2 n'enlève pas l'obligation de la distanciation physique entre 2 salariés, **et a rappelé 2 entraves à la direction** (le Registre spécial n'existe toujours pas & les CSE Extra n'a pas été convoqué dans les 24 heures). **Il a demandé si le Médecin du Travail était invité à la réunion** du fait de son absence et a interrogé la direction sur le positionnement du médecin du travail concernant le problème du masque FFP2 et la distanciation entre salariés.

**La Direction a dû préciser qu'elle avait commencé à mettre en place les 27 points sur lesquels les élus CGT et la direction étaient tombés d'accord lors de la première réunion suite au droit d'alerte.**

**Pour le 28<sup>ème</sup> point, un accord a été trouvé.**

- Pour les salariés de la découpe poulets qui le voudront (pas d'obligation) ils peuvent aller prendre leur pause et se restaurer au vestiaire.
- Pour les salariés du quai vif et les sacrificateurs, leurs vestiaires et tenues souillées ne le permettent pas ! Le temps de trouver une solution pérenne et construire une salle de pause digne de ce nom, un chapiteau provisoire sera installé fin mars au plus tard. (La CGT appelle les salariés à faire respecter l'installation de chauffage et de climatisation pour avoir une température agréable permettant un repos détendu et un repas dans les meilleures conditions).

**La CGT a voté la fin du droit d'alerte, mais 2 nouveaux problèmes ont été identifiés :**

- Pas de gymnastique à la GMS dans les couloirs où la distanciation physique n'est pas respectée.
- L'Inspecteur du travail va regarder de près la réglementation concernant le port du masque FFP2 et la distanciation des salariés qui pose un problème au quai vif.

**Comme d'habitude, seule la CGT se préoccupe des salariés ! Et comme d'habitude, la CGT suit l'évolution des choses du début à la fin, ne lâchant rien tant que les intérêts et droits des salariés ne sont pas respectés ! Si vous vous posez la question de ce que font les élus CGT de leurs heures de délégation... voici une des réponses**

**Contrairement à autres élus du CSE et RS au CSE** qui ne viennent aux réunions que pour défendre l'employeur ou pire se moquer des problèmes des salariés à l'exemple de la RS UNSA au CSE. Cette dernière a pouffé de rire quand la RRH a évoqué le courrier de la CGT posant la question de discrimination et de racisme pour les salariés précaires et d'origine étrangère du quai vif obligés de manger dans des lieux souillés de poussière, de sang et de fiente mélangés. Quel mépris pour les salariés qu'elle est censée représenter !

Les salariés jugeront en temps utile lors des prochaines élections !

**Pour que votre syndicat CGT soit encore plus fort, n'hésitez pas à adhérer à la CGT.**